



BS_2025_12

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à neuf heures trente, se sont réunis au Lycée professionnel de Bougainville à NANTES, sur convocation adressée le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

Frédéric MILLET, Jean-Marc JOUNIER, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Claude CAUDAL et Mickael DERANGEON (*pouvoir reçu de F. SANCHEZ*)

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Votants : 9

Pouvoir : 1

EXCUSES : Edith MARGUIN, Frédéric LAUNAY, Fabrice SANCHEZ (*pouvoir reçu à M. DERANGEON*) et Jean-Michel BRARD

APPROBATION DE LA TRANCHE 1 DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2026

Après consultation des commissions territoriales, il est proposé d'arrêter la 1^{ère} tranche du programme 2026 de travaux de renouvellement des canalisations comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Territoire	Date avis de la CT	Montant total en € HT (Études et travaux)
ANCENIS	27/02/2025	1 800 000
CAMPBON - SILLON	25/02/2025	1 744 000

Territoire	Date avis de la CT	Montant total en € HT (Études et travaux)
CCSE	26/03/2025	290 000
GRANDLIEU	04/03/2025	1 210 000
GUEMENE	24/03/2025	558 000
NORT-SUR-ERDRE	20/03/2025	1 177 000
PAYS DE LA MEE	11/03/2025	1 532 000
PAYS DE RETZ	13/03/2025	878 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS	18/03/2025	1 029 500
VAL SAINT MARTIN	19/03/2025	325 000
VIGNOLE	21/02/2025	768 000
Total général		11 311 500

Les opérations par territoire sont présentées.

Elles seront réalisées sur les marchés de travaux annuels lesquels seront attribués en février 2026.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 18 juillet 2024 (CS_2020_48) portant délégations de compétences au Bureau syndical et au Président,

Vu les avis favorables des commissions territoriales d'atlantic'eau,

Vu le programme de travaux présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la tranche 1 du programme de travaux 2026 conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 11 311 500 € HT,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET




BS_2025_12

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 03/04/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 03/04/2025
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification